



15, rue Jean Catelas
95340 PERSAN
tel. 01.34.70.15.99.
fax. 01.39.37.00.51.

Rentrée 2020

CHOIX DES OPTIONS
Élève de 5^{ème}, futur élève de 4^{ème}

Ce document est à rendre au professeur principal pour le 30 mars 2020 dernier délai

Option facultative
(2 maximum)

Nom de l'élève :	<input type="checkbox"/> Section euro anglais <input type="checkbox"/> Athlétisme <input type="checkbox"/> Aucune option
Prénom de l'élève :	
Classe actuelle de l'élève :	

Signature de l'élève :

Signature des parents :

Madame, Monsieur,

Votre enfant va entrer en classe de 4^{ème} à la rentrée 2020 et deux nouvelles options facultatives lui sont proposées

SECTION EUROPEENNE ANGLAIS (facultatif)

Notre collège propose aux élèves inscrits en classe de 4^{ème}, l'option **ANGLAIS EUROPEEN**. Cette section a pour objectif de favoriser la maîtrise avancée de l'anglais par les élèves et d'encourager l'ouverture européenne et internationale de notre établissement (voyages, actions diverses...). A hauteur de **deux heures hebdomadaires**, elle permet de travailler dans un groupe réduit, d'améliorer leurs connaissances de la civilisation anglo-saxonne et leurs performances linguistiques. Les élèves s'engagent pour deux années et il est indispensable qu'ils suivent l'option anglais européen au collège s'ils envisagent de prendre cette option au lycée.

Cette option s'adresse à des élèves **motivés, sérieux, désireux d'apprendre** en 4^{ème} et 3^{ème}. Elle doit correspondre à **un choix personnel de l'élève**. Le nombre de places étant limité à 22 élèves, **les résultats à une épreuve écrite commune en fin de 5^{ème} ainsi qu'à une épreuve orale individuelle (date à définir) et l'avis du conseil de classe**, permettront aux professeurs de décider des candidats retenus.

SECTION SPORTIVE ATHLETISME – NOUVEAUX ADHERENTS (facultatif)

La section sportive athlétisme du collège Georges Brassens concerne tous les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Les candidats sont sélectionnés sur tests sportifs (avec autorisation parentale) et entretien avec les membres de l'équipe pédagogique.

Ces élèves ont une pratique de 4 heures de cours inscrits à l'emploi du temps qui peuvent être sur le temps scolaire ou en dehors. Viennent s'ajouter également la pratique obligatoire de l'athlétisme (entraînements et compétitions) au sein de l'association sportive du collège (environ 2 à 3 heures) et la possibilité de pratiquer l'athlétisme au sein des clubs environnants (structures fédérales).

Si vous désirez que votre enfant passe les tests d'entrée pour la section sportive athlétisme prévus courant avril ou mai (date à définir), **une autorisation parentale vous sera délivrée ultérieurement**.

★★★

Vous voudrez bien indiquer vos choix d'options dans le cadre en haut à droite.

Les demandes des familles sont soumises à l'avis du conseil de classe et à la réussite aux tests spécifiques à chaque option.

La Principale
A. ALLAOUA

COLLEGE G. BRASSENS
LA PRINCIPALE
15, rue J. Catelas - 95340 PERSAN